

Branche des fleuristes: Klesia au coeur d'une guerre des roses

Le 19/10/2014 - [Branches](#)

Après avoir beaucoup hésité, Courtage Network a décidé de consacrer un dossier un peu étoffé aux dissensions qui déchirent la branche des fleuristes. Ces dissensions opposent différents mouvements patronaux, et, assez curieusement, c'est Klesia qui en est le coeur.

Un monde patronal déchiré

Commençons par les fondamentaux. Historiquement, les fleuristes comptent deux organisations patronales représentatives, signataires de la convention collective des fleuristes, vente et services des animaux familiers (IDCC 1978): la Fédération nationale des fleuristes de France (FNFF) et le Syndicat interprofessionnel des fabricants et distributeurs de produits et animaux familiers (PRODAF).

On notera toutefois que cette branche compte des ramifications larges, puisqu'elle englobe non seulement les commerces de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, mais aussi les commerce au détail d'animaux, d'aliments et produits pour animaux de compagnie, ainsi que les entreprises artisanales de toilettage de chiens et chats. Tout ce petit monde représente bon an mal an 26.000 salariés répartis dans près de 9.000 entreprises. 96% des salariés de la branche **travaillent dans des TPE**.

En juillet 2011, des acteurs de l'un des deux syndicats, le PRODAF, décident de faire sécession pour protester contre la prise de contrôle de leur syndicat par les grands du secteur. Ils créent le SYNAPSES, Syndicat national des activités liées aux animaux domestiques et non domestiques, aux végétaux d'ornement, à l'environnement et au cadre de vie, qui décide d'adhérer à la convention collective le 30 août 2011.

Le SYNAPSES, objet d'un rejet de la part des "insiders"

Immédiatement, et de façon assez classique, les "insiders" que sont la FNFF et le PRODAF décident d'ostraciser le nouveau venu.

En mai 2012, Robert Farcy, président de la FNFF, écrit par exemple: "*SYNAPSES apparaît donc comme un simple groupe de pression animé par deux amis sans objectif précis, si ce n'est une complicité affirmée dans le but de nuire aux institutions paritaires en place eu égard aux publications "outrageantes" envers celles-ci.*"

On peut comprendre que des organisations représentatives fassent barrage pour bloquer l'accès d'un nouveau venu à la table des négociations. Mais... l'expérience montre que l'arrogance et le mépris sont souvent des bombes à retardement qui se retournent contre ceux qui les posent.

En l'espèce, la position hégémonique de la FNFF et du PRODAF ont fait les choux gras du SYNAPSES, bien campé dans son rôle du "petit contre les gros".

De fait, il suffit de lire la composition du bureau du PRODAF pour s'apercevoir qu'il compte les grands du secteur, et que son président n'était autre que le directeur général d'un groupe disposant de plus de 40 points de vente en France. Ce choix de confier la présidence d'une fédération regroupant majoritairement des TPE à un grand acteur du secteur comporte toujours le risque de susciter la grogne des "petits".

SYNAPSES a largement bâti son action syndicale sur la protection sociale complémentaire

Assez curieusement, le SYNAPSES s'est, dès sa création, emparé des questions de protection sociale complémentaire. La **deuxième newsletter** du syndicat proposait par exemple un sondage de satisfaction sur la couverture santé de branche, confiée à Klesia. Les **résultats du sondage** ne manquent d'ailleurs pas d'intérêt, même si le SYNAPSES ne communique pas sur le nombre de réponses reçues parmi les 9.000 entreprises de la branche. Selon cette organisation patronale, 95% des répondants ont jugé cet accord de branche peu satisfaisants, pour un certain nombre de motifs qui portent principalement sur la qualité du contrat lui-même.

Pour contrer la désignation de Klesia (en santé) qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2013, SYNAPSES a même proposé un contrat alternatif avec Allianz.

Le lancement d'un appel d'offres en prévoyance a constitué une nouvelle occasion pour le SYNAPSES de manifester son opposition aux relations étroites que la FNFF et accessoirement le PRODAF ont développé avec Klesia. Non seulement le SYNAPSES a décidé de faire opposition à l'**extension de l'avenant** de janvier 2014 qui revalorise certaines prestations en raison de l'excédent du contrat, mais **il encourage ouvertement les entreprises** de la branche à ne pas attendre le résultat de l'appel d'offres, début novembre, pour souscrire à un contrat prévoyance.

Le SYNAPSES annonce même un contre-appel d'offres début 2015...

Les relations entre la FNFF et Klesia au centre des polémiques

Dans cette confrontation entre le petit trublion et les acteurs institutionnels de la branche, la question de la relation avec Klesia occupe une place centrale. Ainsi, en juin 2013, **le SYNAPSES mettait en garde les chefs d'entreprise** sur les pratiques commerciales de Klesia. En septembre 2014, c'est **l'indépendance même de l'appel d'offres** qui était pointée du doigt, en creux, dans un article qui a fait des remous, notamment parce qu'il s'étonnait que le tarif ne représente que 10% des critères de pondération finale, quand des critères plus subjectifs (dont la catégorie "Autres"...) avaient une importance égale ou supérieure.

Immédiatement, la FNFF répondait en publiant **une note du cabinet Apécialis**, présidé par Véronique Lamblé, bien connue dans la profession. Sans surprise, cette note fait à nouveau acte d'arrogance, concluant: "force est de constater que l'auteur de ces propos ignore totalement le travail réalisé par les partenaires sociaux et que toutes les critiques qu'il a faites sont erronées." Ce dogmatisme tranchant laisse une fois de plus songeur sur la capacité des actuaires à communiquer de façon habile.

Comble de maladresse, le site de la FNFF **souligne que son président**, Robert Farcy, est administrateur de Klesia et membre de la commission de négociation des accords de branche, ce qui paraît difficilement compatible avec les prescriptions du groupe de travail paritaire sur les appels d'offre. Le même site de la FNFF présente d'ailleurs Klesia comme un partenaire de la branche, pour les salariés et les TNS, au même titre que les ministères du Travail, de l'Agriculture ou de l'Education Nationale.

Le **site du PRODAF** a au moins pris la précaution de classer Klesia dans la catégorie "autres partenaires"...

Des risques que l'on encourt à ne pas vouloir perdre ses mauvaises habitudes

Chacun tirera les conclusions qu'il voudra de cette affaire. Il semble toutefois que deux évidences s'imposent:

1°) les mouvements patronaux qui s'inscrivent dans un ronron institutionnel où ils vivent une véritable dépendance vis-à-vis de partenaires extérieurs s'exposent tôt ou tard à voir

émerger des outsiders qui contestent les règles du jeu, et qui se renforcent de l'exclusion dont ils sont l'objet;

2°) le retard dans l'évolution des pratiques, et notamment dans la remise à plat des relations entre groupes de protection sociale et fédérations patronales, risque tôt ou tard de jouer un mauvais tour à ces groupes. Comment comprendre que, quinze mois après la décision du Conseil Constitutionnel, des présidents de branche qui lancent des appels d'offre (et signeront des accords de branche issus de ces appels d'offre) s'affichent encore comme administrateurs de groupes candidats à ces appels d'offre?

En dehors du poids des habitudes et d'un sentiment d'impunité, on comprend mal ces "retards", et on voit mal comment ils peuvent contribuer à pacifier un débat tendu par une situation économique difficile.